



**COMPTE RENDU DE LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL  
DES MINISTRES DU JEUDI 13 NOVEMBRE 2025**

.....

La session ordinaire du Conseil des Ministres s'est tenue ce **jeudi 13 novembre 2025 de 18H à 20H**, sous la haute Autorité de son **Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef Suprême des Armées, Général Mamadi DOUMBOUYA**.

Les points suivants étaient inscrits à l'ordre du jour :

- I. MESSAGE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT ;**
- II. MESURE REGLEMENTAIRE.**





## I. MESSAGE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT

Au titre de son message, **le Président de la République, Chef de l'État, Chef Suprême des armées, le Général Mamadi Doumbouya**, a ouvert la séance en souhaitant la bienvenue à l'ensemble des membres du Gouvernement, rappelant que ce Conseil des Ministres exceptionnel avait pour unique point à l'ordre du jour l'examen du projet de décret portant convocation du corps électoral, conformément à l'article 47 de la Constitution du 26 septembre 2025.

Avant d'aborder ce point, le Chef de l'État a tenu à exprimer sa profonde gratitude envers les Chefs d'État qui ont honoré la Guinée de leur présence lors de la cérémonie de lancement de l'exploitation du mégaprojet Simandou :

- Son Excellence Monsieur Paul Kagame, Président de la République du Rwanda ;
- Son Excellence Monsieur Brice Clotaire Oligui N'Guema, Président de la République Gabonaise.

Il a également remercié les Premiers ministres, les ministres africains, ainsi que le Vice-Premier ministre de la République Populaire de Chine, pour leur participation.

Le Président de la République a par ailleurs adressé ses remerciements aux délégations venues des pays amis de la Guinée, notamment la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Congo, la Sierra Leone, le Bénin, le Ghana, la Gambie, la Mauritanie, le Zimbabwe, la République Démocratique du Congo ainsi que les Partenaires Techniques et Financiers ayant pris part à cette étape historique.

Le Chef de l'État a salué l'engagement, la rigueur de suivi, l'ordre et la discipline, l'intelligence collective et l'excellent travail réalisé par les membres du Comité Stratégique de Simandou avec l'accompagnement de tous membres du Gouvernement et les institutions de la République, qui, sous son autorité directe, ont contribué à délivrer au peuple souverain de Guinée ce mégaprojet transformateur pour le bien-être de nos populations.

Il a également félicité le Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Économie Numérique pour l'organisation réussie, à Conakry, de la 7<sup>e</sup> édition du Transform Africa Summit, en ligne avec sa vision de développement socio-économique durable et responsable, Simandou 2040 notamment le pilier numéro 3



qui fait du numérique et les technologies un levier stratégique de développement de notre pays.

Le Président de la République a rappelé que la Cour suprême de Guinée a publié, la veille, la liste définitive des candidats à l'élection présidentielle prévue le 28 décembre 2025. Conformément à l'article 47 de la Constitution, un décret en Conseil des Ministres doit être pris pour la convocation du corps électoral. C'est ce qui justifie la tenue de la présente session exceptionnelle avec un seul sujet à l'ordre du jour.

Le Chef de l'État a indiqué qu'il signerait le décret de convocation du corps électoral aujourd'hui même.

Le Président de la République a demandé à l'ensemble des membres du Gouvernement de renforcer le suivi, la rigueur et la continuité du service public dans leurs départements respectifs, afin d'assurer la livraison de tous les projets dans les délais prévus cette année.

## II. AU TITRE DE LA MESURE REGLEMENTAIRE

En application de **l'article 47 de la Constitution**, le Président de la République a signé un Décret portant convocation du corps électoral pour l'élection présidentielle du 28 décembre 2025.

Conakry, le 13 novembre 2025

LE CONSEIL DES MINISTRES